



REPUBLIQUE FRANCAISE
SAONE ET LOIRE
MAIRIE DE BOUZERON
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 24 SEPTEMBRE 2024 à 18 h 30

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil :	11
- En exercice :	10
- Présents :	08
- Pris part à la délibération :	08

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves MARTIN, maire de la commune.

Date de la Convocation : 18/09/2024
Date d'affichage : 18/09/2024

Secrétaire de séance :
Mme Adeline HENRIQUES

Présents : M. Yves MARTIN, M. Alexandre VION Mme Adeline HENRIQUES, M. Nicolas CAPDEVIELLE PÉRÉ, Mme Elisabeth DUVERNOIS, Mme Patricia MACHADO DE SOUSA, M. Mickaël MEURIOT, Mme Marie-Thérèse SIBILLE.

Absents : M. Antoine RENIAUME, M. Jean-Yves RHODDE.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Adeline HENRIQUES présente sa candidature.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 08 pour, 0 contre, 0 abstention

Approbation compte rendu de la séance du 18 Juin 2024

Le compte rendu de la séance du 18 Juin 2024 ne soulève aucune observation.

Le compte rendu est approuvé par le Conseil Municipal.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 08 pour, 0 contre, 0 abstention

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Point n° 11 : Adhésion 2024 au CAUE

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 08 pour, 0 contre, 0 abstention

01 – Désignation membre commission Accessibilité du Grand Chalon

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIPA) du Grand Chalon s'est réunie hier et qu'à ce jour aucun élu de notre collectivité n'a été désigné comme membre de cette commission. Afin d'y remédier et sur avis préalable Mesdames Patricia MACHADO DE SOUSA et Marie-Thérèse SIBILLE se portent candidates.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **nomme** :

- Membre titulaire Mme Patricia MACHADO DE SOUSA ;
- Membre suppléant Mme Marie-Thérèse SIBILLE.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : **08 pour, 0 contre, 0 abstention**

02 – Participation en santé dans le cadre d'une procédure de labellisation

M. le Maire rappelle les mesures actuelles relatives à la participation des collectivités territoriales au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

Dans le domaine de la santé, M. le Maire propose participer à ce financement pour nos agents et propose une participation de 20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **attribue** une participation en santé dans le cadre d'une procédure de labellisation à l'ensemble du personnel communal **à partir du 1^{er} Octobre 2024** ;
- **fixe** cette participation à **20 € (vingt euros)** par mois sur présentation du certificat de labellisation fourni par les agents,

Cette dépense sera couverte au budget principal 2024 au chapitre 012.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : **08 pour, 0 contre, 0 abstention**

03 – Adhésion à l'application Panneau Pocket

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal des atouts de cette application : ambition de rendre la vie plus facile, écosystème d'alerte et de prévention nécessaire aux usagers via un partenariat avec la Gendarmerie Nationale, informations et communication en temps réel et accès gratuit pour les habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **valide** l'abonnement pour une durée de 12 mois à l'application Panneau Pocket et **autorise** M. le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

Vote à main levée

Adopté à la majorité par les membres présents : **08 pour, 0 contre, 0 abstention**

04 – Résiliation du contrat de la Machine à affranchir

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que cette machine devenue trop peu utilisée (affranchissement, coût mensuel supérieur au courrier envoyé) n'est plus rentable pour la collectivité. La date de fin de contrat pour la résiliation est le 18/04/2025, une lettre LR/AR sera donc adressée trois mois avant la date d'anniversaire.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal **prend acte** de cette résiliation.

05 - Restitution de la caution pour l’Affaire Commune / Poinet

M. le Maire rappelle les conditions particulières du départ du locataire, M. POINET. Sachant que la caution, perçue le 1^{er} octobre 2017 pour un montant de 450 €, est toujours à la Trésorerie, il est nécessaire d’émettre un mandat pour réduire la dette de ce locataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **vote** le remboursement de la caution concernant le logement communal sis au 2 rue Camille Saily à Bouzeron.

Vote à main levée

Adopté à l’unanimité par les membres présents : 08 pour, 0 contre, 0 abstention

06 – Participation au Fonds de Solidarité Logement 2024

M. le Maire rappelle la vocation du FSL qui s’inscrit dans le cadre du Plan départemental d’actions pour le logement et l’hébergement des personnes défavorisées et qui a pour objectif d’aider les personnes et les ménages à accéder à un logement décent et indépendant. La collectivité avait déjà participé à cette action en 2023 mais n’a pu l’inscrire au budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **approuve** cette participation,
- **fixe** le montant par habitant à 0.35 € soit **52.50 €** (population municipale est de 150 habitants au 1^{er} janvier 2024),
- **dit** que cette somme sera inscrite à la section de fonctionnement au chapitre 65 au budget primitif 2024.

Vote à main levée

Adopté à l’unanimité par les membres présents : 08 pour, 0 contre, 0 abstention

07 – Repas des Aînés

Une réflexion est engagée sur la date et le lieu du repas. Adeline et Elisabeth se chargent de contacter le restaurant. Un recensement des personnes voulant y participer sera fait par courrier.

Le Conseil Municipal **prend acte** de cette information.

08 – ENEDIS : risques de chutes d’arbres

M. Mickaël MEURIOT contacte son père pour définir une date de visite.

Le Conseil Municipal **prend acte** de cette information.

09 – Règlement de la salle des fêtes

Les personnes travaillant sur ce règlement informe l’équipe municipale qu’une réunion va être programmée courant Octobre.

Le Conseil Municipal **prend acte** de cette information.

10 – Délégations du Conseil Municipal au Maire

Etat néant

11 – Adhésion 2024 au CAUE

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'intérêt d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.

Le CAUE de Saône-et-Loire a pour vocation de promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Ses missions sont d'intérêt public. Les services qu'il propose s'adresse aux particuliers, aux élus, et aux collectivités ainsi qu'aux professionnels qui ont un projet d'aménagement, de rénovation, de construction ou de restauration.

Adhérer au CAUE, c'est :

- tenir compte de l'intérêt public de l'architecture, de l'urbanisme, des paysages et de l'environnement,
- participer au débat sur le cadre de vie et aider au développement de l'esprit de participation des habitants,
- concevoir des solidarités entre les collectivités,
- manifester l'ambition d'un avenir réconciliant environnement et développement durable,
- être acteur des évolutions des villes et des villages,
- exprimer une volonté d'aménagement qualitatif de l'ensemble du territoire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **donne** un avis favorable à cette adhésion et **autorise** M. le Maire à signer tous les documents s'y afférent.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 08 pour, 0 contre, 0 abstention

Informations du Maire

- a) Invitation match ELAN CHALON ;
- b) Virage de l'espoir de Chagny : le 29 Septembre ;
- c) Marche Rose : le 12 Octobre (la municipalité de Chagny en partenariat avec l'association « Ailes Aident ») ;
- d) Journées citoyennes 2025 : Proposition pour remise en état du terrain de pétanque.

Questions diverses

- SIVOS : une enquête est en cours sur les élèves domiciliés à Bouzeron ;
- Benne à végétaux : les demandes pour les vider sont faites par M. le Maire et les Adjointes en priorité. Les conseillers municipaux peuvent prévenir par WhatsApp s'ils appellent ;
- « Appel à Projets » : La réunion de recensement des projets pour les communes du canton se tiendra à Bouzeron en fin d'année, les conseillers municipaux seront conviés ;
- Bibliothèque : l'ouverture de la bibliothèque sera le 5 Octobre de 16 h à 18 h pour présenter les ateliers à venir. Une demande d'abonnement à « 60 millions Junior » pour les 8 à 12 ans est formulée.

Séance levée à 19 h 45